

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

Voir dans le document/ See herein NA Quebec

NA

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION
Proposal To: Public Works and Government
Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 1550 Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title - Sujet Portes étanches a	ux intempéries		
pour le NGCC Martha L Black			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
F3065-210003/A		2021	1-04-13
Client Reference No N° de re	éférence du client		
F3065-210003			
GETS Reference No N° de re PW-\$QCV-024-18145	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./I	N° VME
QCV-0-43224 (024)			
Solicitation Closes	L'invitation pre	end f	fin
at - à 02:00 PM	Eastern Daylight Sa	ving T	ime EDT
on - le 2021-04-29	Heure Avancée de l'	Est HA	AE
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur
Bernier, Odette			gcv024
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX
(418) 580-9179 ( )		( )	-
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service PÊCHES ET OCÉANS NGCC Martha L Black 101 BOUL.CHAMPLAIN R.C QUEBEC Québec G1K7Y7 Canada	es et construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
Voir Doc.			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

# PORTES ÉTANCHES AUX INTEMPÉRIES POUR LE NGCC MARTHA L BLACK MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS (GCC), QUEBEC

TABLE DES MATIÈRES (applicable seulement pour le « Document 2 de 2 »)

PAR	ΓΙΕ 1 -	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		4
1.1	Besoin	- soumission	4	
1.2	Compte	rendu	4	
1.3	Accords	s commerciaux	4	
1.4	Service	Connexion postel	4	
PAR	ΓΙΕ 2 -	INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES		5
2.1	Instruct	ions, clauses et conditions uniformisées	5	
2.2	Présent	tation des soumissions	5	
2.3	Deman	des de renseignements – en période de soumission	6	
2.4	Lois ap	plicables	6	
2.5	Process	sus de contestation des offres et mécanismes de recours	7	
PAR	ΓΙΕ 3 -	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS		8
3.1	Transm	ission de la soumission	8	
3.2	Instruct	ions de présentation pour préparer la soumission	8	
	3.2.1	Section I : Soumission financière	. 8	
		3.2.1.1 Paiement électronique de factures – soumission		
	3.2.2	Section II : Attestations	. 8	
PAR	ΓΙΕ 4 -	PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION		9
4.1	Procédi	ures d'évaluation	9	
	4.1.1	Évaluation financière	. 9	
4.2	Méthod	e de sélection	9	
PAR	ΓΙΕ 5 -	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES		10
5.1	Attestat	tions exigées avec la soumission	10	

qcv024

# F3065-210003/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

	5.1.1	Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction	10
5.2		tions préalables à l'attribution du contrat et renseignements mentaires	10
	5.2.1	Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée	10
	5.2.2	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi  – Attestation de soumission	11
	5.2.3	Attestation du fabricant original de matériel	11
PAR	ΓΙΕ 6 -	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1	Besoin		12
6.2	Clause	s et conditions uniformisées	12
	6.2.1	Conditions générales	12
6.3	Durée	du contrat	12
	6.3.1	Période du contrat	12
	6.3.2	Délai de livraison	12
6.4	Respon	nsables	13
	6.4.1	Autorité contractante - SPAC	13
	6.4.2	Contacts chez le client – MPO	13
		6.4.2.1 Autorité administrative – MPO	13
		6.4.2.2 Autorité technique – MPO	14
	6.4.3	Représentants de l'entrepreneur	14
6.5	Paieme	ent	15
	6.5.1	Base de paiement - prix unitaires et de lot fermes	15
	6.5.2	Clauses du Guide des CCUA	15
6.6	Paieme	ent électronique de factures – contrat	15
6.7		tions relatives à la facturation	
6.8	Attesta	tions et renseignements supplémentaires	16
	6.8.1	Conformité	16
6.9		plicables	
6.10		de priorité des documents	
6.11		s du Guide des CCUA	
6.12		tions d'expédition - livraison à destination	
6.13	Règlen	nent des différends	18
ANNI	EXE A -	BESOIN	19

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID F3065-210003/A

qcv024

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS F3065-210003 QCV-0-43224

ANNEVED	BASE DE PAIEMENT	
	des prix	
D.I FIXALIOIT	ues prix	. 21
ANNEXE C - I	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	22
	FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL	23
ANNEXE E - 0	CONTENU DE VOTRE SOUMISSION	24
E.1 Liste de i	rappel (check-list)	. 24

« Document 2 de 2 » Page 3 de 25

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.1 des clauses du contrat éventuel.

## 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## 1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion Postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

« Document 2 de 2 » Page 4 de 25

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

acv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a> ) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/25

## 2.2 Présentation des soumissions

 Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'aide du service Connexion Postel fourni par la Société canadienne des postes (<a href="https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\_connect\_sen\_d\_a">https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\_connect\_sen\_d\_a</a>) au plus tard à la date et à l'heure indiqués dans la demande de soumissions.

Unité de réception des soumissions de la région du Québec de TPSGC Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion Postel seront acceptées. Les soumissionnaires doivent envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion Postel à l'adresse suivante :

 $\underline{TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwqsc.gc.ca}$ 

NOTEZ QUE VOUS NE DEVEZ PAS ENVOYER VOS SOUMISSIONS DIRECTEMENT À CETTE ADRESSE COURRIEL MAIS BIEN PROCÉDER VIA LE SERVICE CONNEXION POSTEL DE POSTES CANADA. VOUS RÉFÉRER AUX INSTRUCTIONS UNIFORMISÉES 2003 (2020-05-28).

2. En raison de l'épidémie de COVID-19 en cours qui continue d'évoluer, les soumissionnaires doivent présenter leurs soumissions par voie électronique en utilisant l'application Connexion Postel de Postes Canada. Grâce à ce service, les soumissionnaires peuvent présenter des soumissions, des offres et des arrangements par voie électronique aux unités de réception des soumissions de TPSGC. Les instructions pour utiliser Postel sont incluses dans cette invitation à soumissionner. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que la demande

« Document 2 de 2 » Page 5 de 25

 $N^\circ$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^\circ$  de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

F3065-210003/A qcv024

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

3. Les soumissions reçues en version papier par la poste, en personne ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

« Document 2 de 2 » Page 6 de 25

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

F3065-210003/A

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

qcv024

# 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

 Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

- b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment:
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

« Document 2 de 2 » Page 7 de 25

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Transmission de la soumission

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I: Soumission financière

Section II: Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### 3.2 Instructions de présentation pour préparer la soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser un format 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

#### 3.2.1 Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

# 3.2.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.2.2 Section II: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

« Document 2 de 2 » Page 8 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv024

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

F3065-210003/A

QCV-0-43224

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation financière

- 1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) Pêches et Océans Canada, GCC, 101 Boulevard Champlain, Québec (Québec) G1K 7Y7, selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

# 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

« Document 2 de 2 » Page 9 de 25

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd No

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

# PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante. la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manguement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité - Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation

« Document 2 de 2 » Page 10 de 25

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

acv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4</a> ).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## 5.2.3 Attestation du fabricant original de matériel

- a) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance.
  - Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du formulaire d'attestation du fabricant original du matériel (Annexe D) présenté dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis.
- b) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat distinct doit être présenté pour chacun des FOM.
- Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

« Document 2 de 2 » Page 11 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Note: La numérotation des clauses sera revue lors de l'octroi du contrat.

## 6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir sept (7) portes étanches aux intempéries certifiées ABS (American Bureau of Shipping) conformément au besoin décrit à l'annexe A.

#### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a> ) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 6.2.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2010A/19">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2010A/19</a>

#### 6.3 Durée du contrat

#### 6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 décembre 2021.

#### 6.3.2 Délai de livraison

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard huit (8) semaines après l'octroi du contrat.

« Document 2 de 2 » Page 12 de 25

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

F3065-210003/A

qcv024

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

# 6.4 Responsables

#### 6.4.1 Autorité contractante - SPAC

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Odette Bernier

Titre: Agent d'approvisionnement

Organisation: Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

Téléphone: 418-580-9179

Courriel: Odette.Bernier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.4.2 Contacts chez le client - MPO

# 6.4.2.1 Autorité administrative - MPO

Pour toute information par rapport à la facturation ou aux paiements, vous pouvez contacter :

(à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat)

Nom :		
Titre :		
Organisation :	Ministère des Pêches et Océa	ns (MPO)
No de téléphone :		
No de télécopieur	:	
Courriel ·		

« Document 2 de 2 » Page 13 de 25

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

6.4.3

QCV-0-43224

#### Autorité technique - MPO 6.4.2.2

0.4.2	Autome technique – MPO
	L'autorité technique pour le contrat est :
	(à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat
	Nom :
	Titre :
	Organisation : Ministère des Pêches et Océans (MPO)
	No de téléphone :
	No de télécopieur :
	Courriel :
	L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
Rep	sentants de l'entrepreneur
Nom	et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :
a)	Gestionnaire du contrat :
	Nom :
	Titre :
	No de téléphone :
	No de télécopieur :
	Courriel:
b)	Suivi de la livraison :
	Nom :
	Titre:
	No de téléphone :
	No de télécopieur :
	Courriel:

« Document 2 de 2 » Page 14 de 25 N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv024

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

F3065-210003/A

QCV-0-43224

## 6.5 Paiement

## 6.5.1 Base de paiement - prix unitaires et de lot fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix unitaires fermes et de lot ferme précisés à l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_\_\$ (à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.5.2 Clauses du Guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
C2000C	2007-11-30	Taxes – entrepreneur établi à l'étranger  https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/C/C2000C/1
H1001C	2008-05-12	Paiements multiples  https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/H/H1001C/2

## 6.6 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat).

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI).

« Document 2 de 2 » Page 15 de 25

 $N^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

F3065-210003/A

gcv024

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé
 « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas
 être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

#### 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. une (1) copie par courriel à : <u>DFO.invoicing-facturation.MPO@canada.ca</u>, adressé à : \_\_\_\_\_\_ (à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat); pour attestation et paiement; et
- une (1) copie par courriel à : <u>Odette.Bernier@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> pour vérification.

# 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

« Document 2 de 2 » Page 16 de 25

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

F3065-210003/A

gcv024

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

# 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat).

## 6.11 Clauses du Guide des CCUA

Numér	Date	Titre
G1005C	2016-01-28	Assurance - aucune exigence particulière  https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des- clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/G/G1005C/3

## 6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) :

Pêches et Océans Canada NGCC Martha L Black 101 Boulevard Champlain Québec (Québec) G1K 7Y7

À l'attention de : Chef Mécanicien

Selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

« Document 2 de 2 » Page 17 de 25

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

# 6.13 Règlement des différends

- a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ». <a href="https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/gestion-des-contrats/reglement-des-differends">https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/gestion-des-contrats/reglement-des-differends</a>

« Document 2 de 2 » Page 18 de 25

 $N^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.  $N^{\circ}$  Id de l'acheteur - Buyer ID

F3065-210003/A qcv024

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

# **ANNEXE A - BESOIN**

L'annexe A Besoin comprend le document suivant que vous retrouverez sur Achats et Ventes:

L'annexe A est détaillée dans le tableau suivant. L'annexe A inclut la pièce jointe suivante : **Dessin-Drawing\_1.08/5.55-H-42-10\_Door Schedule and Details** 

	DEC = DAY/ALD/		Γ.			-
	DES TRAVAUX		1	SCOPE OF WORK		
			1.1	The Contractor must fabricate and supply sev		
nouvelles portes étanches aux intempéries certifiées					<ul><li>(7) new ABS (American Bureau of Shipping) certified weathertight doors in accordance with</li></ul>	
	rican Bureau of Shipping) conforme	ément				ordance with
	1.08/5.55-H-42-10.			drawing 1.08/5.55-H-4		
	NTS DE RÉFÉRENCE		2	REFERENCE DOCUMENTS		
Dessins			2.1	Drawings		
1.08/5.55-	H-42-10 Door Schedule and De	tails			or Schedule a	and Details
Règleme	nts et normes		2.2	Regulation and Sta	andards	
	s – Hull Construction & Equipment		AB	S Rules – Hull Constru		oment
DESCRIP	PTION TECHNIQUE		3	TECHNICAL DESC	RIPTION	
L'entrepre	neur doit fabriquer et fournir un tota	ıl de	3.1	The Contractor must t	fabricate and	supply a total
sept (7) po	ortes étanches aux intempéries cert	ifiées		of seven (7) ABS cert	ified weather	tight doors
	spondant au dessin du navire « 1.0	8/5.55-		corresponding to ship		
	oor Schedule and Details ».			42-10 Door Schedule		
	portes doivent être fabriquées		3.2	All doors must be fabi		
	nent aux spécifications détaillées su			the specifications deta		
	8/5.55-H-42-10 et aux sections 3-2-			H-42-10 and sections		
	5 ABS Rules – Hull Construction an	d		ABS Rules – Hull Construction and Equipment		
Equipment pour la liste suivante de portes:			for the following list of doors:			
				for the following list of		
Door No.		Acces	s Into	nor the following hat of	Hand	Clear
Door No.	Deck			ior the following not of	Hand	Opening
Door No.	<b>Deck</b> Eng Flat	Escape	e Trunk	TOT THE TOHOWING HISTOR	<b>Hand</b> RHO	<b>Opening</b> 750x1850
<b>Door No.</b> 78 101	Deck  Eng Flat  Main Deck	Escape Bosun'	e Trunk s Store	-	RHO RHO	Opening 750x1850 900x1400
78 101 106	Deck  Eng Flat Main Deck Main Deck	Escape Bosun'	e Trunk s Store ce-Main	-	RHO RHO LHO	Opening 750x1850 900x1400 900x1400
78 101 106 206	Deck  Eng Flat  Main Deck  Main Deck  Upper Deck	Escape Bosun' Entrand	e Trunk s Store ce-Main Ipper P.	-	RHO RHO LHO RHO	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645
78 101 106 206 207	Deck  Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Upper Deck	Escape Bosun' Entran- EntrU	e Trunk s Store ce-Main Ipper P. Ipper S.	-	RHO RHO LHO RHO LHO	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645
78 101 106 206 207 309A	Deck  Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck	Escape Bosun' Entran EntrU EntrU	e Trunk s Store ce-Main Ipper P. Ipper S. toat P.	-	RHO RHO LHO RHO LHO RHO	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775
78 101 106 206 207 309A 309B	Deck  Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck	Escape Bosun' Entran EntrU EntrB EntrB	e Trunk s Store ce-Main Ipper P. Ipper S. toat P.		RHO RHO LHO RHO LHO RHO RHO	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775
78 101 106 206 207 309A 309B La finition	Deck  Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le	Escape Bosun' Entran EntrU EntrB EntrB	e Trunk s Store ce-Main Ipper P. Ipper S. toat P.	The door coating finis	RHO RHO LHO RHO LHO RHO RHO RHO h must be in	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55-	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10.	Escape Bosun' Entran EntrU EntrB EntrB dessin	e Trunk s Store ce-Main lpper P. lpper S. oat P. oat S. 3.3	The door coating finis with drawing 1.08/5.5	RHO RHO LHO RHO LHO RHO RHO h must be in 5-H-42-10.	750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775 accordance
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55- Tous les h	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10. ublots doivent mesurer 254 mm (10	Escape Bosun' Entran EntrU EntrB EntrB dessin	e Trunk s Store ce-Main Ipper P. Ipper S. toat P.	The door coating finis with drawing 1.08/5.5.	RHO RHO LHO RHO LHO RHO RHO RHO h must be in 5-H-42-10. easure 254 m	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775 accordance
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55- Tous les h de diamèti	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10. ublots doivent mesurer 254 mm (10 re et être munis de contre-hublots.	Escape Bosun' Entran EntrU EntrB EntrB dessin	e Trunk s Store ce-Main Ipper P. Ipper S. coat P. coat S. 3.3	The door coating finis with drawing 1.08/5.5 All bulls eyes must modiameter and must be	RHO RHO LHO RHO RHO RHO RHO RHO RHO SHO A must be in 5-H-42-10. Easure 254 me fitted with de	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775 accordance
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55- Tous les h de diamètr Les portes	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10. ublots doivent mesurer 254 mm (10re et être munis de contre-hublots. doivent être isolées conformément	Escape Bosun' Entran EntrU EntrB EntrB dessin	e Trunk s Store ce-Main lpper P. lpper S. oat P. oat S.	The door coating finis with drawing 1.08/5.5. All bulls eyes must midiameter and must be Doors must be insulated	Hand  RHO RHO LHO RHO LHO RHO RHO RHO RHO h must be in 5-H-42-10. easure 254 m e fitted with deted in according	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775 accordance
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55- Tous les h de diamètr Les portes dessin 1.0	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10. ublots doivent mesurer 254 mm (10 re et être munis de contre-hublots. doivent être isolées conformément	Escape Bosun' Entran EntrU EntrB EntrB dessin	e Trunk s Store ce-Main pper P. pper S. coat P. coat S. 3.3 3.4	The door coating finis with drawing 1.08/5.5. All bulls eyes must mediameter and must be Doors must be insulated drawing 1.08/5.55-H-4	Hand  RHO RHO LHO RHO LHO RHO RHO RHO h must be in 5-H-42-10. easure 254 m e fitted with deted in accorded	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775 accordance  nm (10") in eadlights. ance with
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55- Tous les h de diamètr Les portes dessin 1.0 Toutes les	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10. ublots doivent mesurer 254 mm (10 re et être munis de contre-hublots. doivent être isolées conformément 8/5.55-H-42-10. portes doivent être fournies avec to	Escape Bosun' Entran- EntrU EntrB EntrB dessin	e Trunk s Store ce-Main Ipper P. Ipper S. coat P. coat S. 3.3	The door coating finis with drawing 1.08/5.5. All bulls eyes must mediameter and must be Doors must be insulated drawing 1.08/5.55-H-4 All doors must be sup	Hand  RHO RHO LHO RHO LHO RHO RHO RHO h must be in 5-H-42-10. easure 254 m fitted with deted in accord. 42-10. plied with all	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775 accordance nm (10") in eadlights. ance with hardware in
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55- Tous les h de diamètr Les portes dessin 1.0 Toutes les quincailler	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10. ublots doivent mesurer 254 mm (10 re et être munis de contre-hublots. doivent être isolées conformément	Escape Bosun' Entran- EntrU EntrB EntrB dessin	e Trunk s Store ce-Main pper P. pper S. coat P. coat S. 3.3 3.4	The door coating finis with drawing 1.08/5.5. All bulls eyes must mediameter and must be Doors must be insulated drawing 1.08/5.55-H-4	Hand  RHO RHO LHO RHO LHO RHO RHO RHO h must be in 5-H-42-10. easure 254 m fitted with deted in accord. 42-10. plied with all	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775 accordance nm (10") in eadlights. ance with hardware in
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55- Tous les h de diamètr Les portes dessin 1.0 Toutes les quincailler 42-10.	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10. ublots doivent mesurer 254 mm (10 re et être munis de contre-hublots. doivent être isolées conformément 8/5.55-H-42-10. portes doivent être fournies avec to le conformément au dessin 1.08/5.55	Escape Bosun' Entrandent Entrandent Entrande	e Trunk s Store ce-Main upper P. upper S. soat P. soat S. 3.3 3.4 3.5 3.6	The door coating finis with drawing 1.08/5.5 All bulls eyes must mediameter and must be Doors must be insulated drawing 1.08/5.55-H-4 All doors must be sup accordance with draw	Hand  RHO RHO LHO RHO LHO RHO HO RHO RHO RHO RHO h must be in 5-H-42-10. easure 254 me fitted with detected in accordate-10. plied with all ring 1.08/5.55	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775 accordance nm (10") in eadlights. ance with hardware in 5-H-42-10.
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55- Tous les h de diamèti Les portes dessin 1.0 Toutes les quincailler 42-10. Tous les n	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10. ublots doivent mesurer 254 mm (10 re et être munis de contre-hublots. doivent être isolées conformément 8/5.55-H-42-10. portes doivent être fournies avec te ie conformément au dessin 1.08/5.5	Escape Bosun' Entrandent Entrandent Entrande	e Trunk s Store ce-Main pper P. pper S. coat P. coat S. 3.3 3.4	The door coating finis with drawing 1.08/5.5. All bulls eyes must mediameter and must be Doors must be insulated drawing 1.08/5.55-H-4. All doors must be sup accordance with draw. All door jambs must be	Hand  RHO RHO LHO RHO LHO RHO HO RHO RHO RHO h must be in 5-H-42-10. easure 254 m e fitted with de ted in accordated in accordat	Opening 750x1850 900x1400 900x1400 900x1645 900x1645 900x1775 900x1775 accordance nm (10") in eadlights. ance with hardware in 5-H-42-10.
78 101 106 206 207 309A 309B La finition 1.08/5.55- Tous les h de diamètr Les portes dessin 1.0 Toutes les quincailler 42-10. Tous les n joints en n	Eng Flat Main Deck Main Deck Upper Deck Upper Deck Boat Deck Boat Deck de la porte doit être peinte selon le H-42-10. ublots doivent mesurer 254 mm (10 re et être munis de contre-hublots. doivent être isolées conformément 8/5.55-H-42-10. portes doivent être fournies avec to le conformément au dessin 1.08/5.55	Escape Bosun' Entrandent Entrandent Entrande	e Trunk s Store ce-Main upper P. upper S. soat P. soat S. 3.3 3.4 3.5 3.6	The door coating finis with drawing 1.08/5.5 All bulls eyes must mediameter and must be Doors must be insulated drawing 1.08/5.55-H-4 All doors must be sup accordance with draw	Hand  RHO RHO LHO RHO LHO RHO HO RHO RHO RHO h must be in 5-H-42-10. easure 254 me fitted with detection accordated in accordate	Opening

« Document 2 de 2 » Page 19 de 25

 $N^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.  $N^{\circ}$  Id de l'acheteur - Buyer ID

F3065-210003/A

qcv024

 $N^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier  $N^{\circ}$  CCC / CCC No./  $N^{\circ}$  VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

	1	I
périphérie de la porte.		
PREUVE DE PERFORMANCE	4	PROOF OF PERFORMANCE
Points d'inspection	4.1	Inspection Points
Une fois la fabrication terminée, l'entrepreneur doit	4.1.1	Following the completion of fabrication, the
demander à l'inspecteur de l'ABS d'effectuer une		Contractor must have the ABS inspector
inspection visuelle complète de chaque porte.		perform a comprehensive visual inspection of
		each door.
Tests et essais	4.2	Testing/Trials
Une fois la fabrication terminée, l'inspecteur de	4.2.1	Following the completion of fabrication, the
l'ABS doit assister à un test de fonctionnement		Contractor must have the ABS inspector witness
complet de chaque porte conformément au dessin		a full functionality bench test of each door in
1.08/5.55-H-42-10.		accordance with drawing 1.08/5.55-H-42-10.
Certification	4.3	Certification
Avant la livraison, l'entrepreneur doit fournir une	4.3.1	Prior to delivery, the contractor must provide
certification ABS pour chacune des sept nouvelles		ABS certification for each of the seven new
portes.		doors.
Documentation	4.4	Documentation
Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit fournir	4.4.1	At the time of the delivery, the contractor must
à l'Autorité technique une copie en format non		provide to the Technical Authority a copy in
protégé AutoCAD et en format PDF d'un dessin		unprotected AutoCAD and PDF formats of a
pour chacune des sept portes.		drawing for each of the seven doors.
Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit fournir	4.4.2	At the time of the delivery, the contractor must
à l'Autorité technique un rapport de l'inspecteur de		provide to the Technical Authority an ABS
l'ABS détaillant tous les points d'inspection et les		Inspector report detailing all inspection points
constatations découlant de l'essai au banc pour		and findings resulting from the bench test for
chacune des sept portes.		each of the seven doors.

« Document 2 de 2 » Page 20 de 25

 $N^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.  $N^{\circ}$  Id de l'acheteur - Buyer ID

F3065-210003/A qcv024

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

# **ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT**

# B.1 Fixation des prix

Avant de soumettre vos prix, veuillez-vous référer à la clause **6.5 Paiement** où il est mentionné, entre autres, que les taxes applicables ne sont pas incluses dans les prix.

ITEM	DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE ET DE LOT FERME	PRIX TOTAL
1	Door No. : 78 Deck : Eng Flat Access Into : Escape Trunk Hand : RHO Clear Opening : 750x185	1	\$	\$
2	Door No. : 101 Deck: Main Deck Access Into : Bosun's Store Hand : RHO Clear Opening : 900x1400	1	\$	\$
3	Door No. : 106 Deck : Main Deck Access Into : Entrance-Main Hand : LHO Clear Opening : 900x1400	1	\$	\$
4	Door No. : 206 Deck : Upper Deck Access Into : EntrUpper P. Hand : RHO Clear Opening : 900x1645	1	\$	\$
5	Door No. : 207 Deck : Upper Deck Access Into : EntrUpper S. Hand : LHO Clear Opening : 900x1645	1	\$	\$
6	Door No. : 309A Deck : Boat Deck Access Into : EntrBoat P. Hand : RHO Clear Opening : 900x1775	1	\$	\$
7	Door No. : 309B Deck : Boat Deck Access Into : EntrBoat S. Hand : RHO Clear Opening : 900x1775	1	\$	\$
	DDP: Frais de livraison (incluant les droits de douane, manutention et la livraison) de tous les biens livrés à l'adresse mentionnée à la clause 6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination.	LOT	\$	\$
		VALEU	R DU CONTRAT:	\$

« Document 2 de 2 » Page 21 de 25

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

# ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

électronique suivants :	
( ) Carte d'achat VISA ;	
( ) Carte d'achat MasterCard ;	
( ) Dépôt direct (national et international);	
( ) Échange de données informatisées (EDI).	

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement

« Document 2 de 2 » Page 22 de 25

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

# ANNEXE D - FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)		
Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.		
Nom du constructeur FOM :		
Signature du signataire autorisé du FOM :		
Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM :		
Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM :		
Adresse du signataire autorisé du FOM :		
No de téléphone du signataire autorisé du FOM :		
No de télécopieur du signataire autorisé du FOM :		
Date de signature :		
Numéro de la demande de soumissions :		
Nom du soumissionnaire :		

« Document 2 de 2 » Page 23 de 25

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003

QCV-0-43224

# ANNEXE E - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION

# E.1 Liste de rappel (check-list)

Ci-dessous, une liste de rappel (check-list) du contenu de votre soumission. Cette liste n'est pas une liste exhaustive, il appartient aux soumissionnaires de préparer leur soumission conformément aux instructions contenues dans la Demande de proposition (DDP) et de fournir une soumission claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DDP.

	Tableau de l'Annexe E - Contenu de votre soumission	
Pagination du Document 1 de 2 (document d'une seule page)		
Page 1	Les soumissionnaires devraient inclure à leur soumission, la première page intitulée « Demande de proposition » dûment complétée et signée. Référez-vous aux Instructions uniformisées 2003 mentionnées à la clause 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.	
Pagination du Document 2 de 2 (document de 25 pages)		
Page 5	Les soumissionnaires doivent transmettre leur soumission selon les instructions indiquées à la clause 2.2 Présentation des soumissions.	
Page 9	Les soumissionnaires doivent apporter une attention particulière sur la manière dont les soumissions seront évaluées et la soumission gagnante sélectionnée. Référez-vous à la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection.	
Page 10	Applicable seulement si une infraction a été commise	
	Les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, la documentation exigée à la clause 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction.	
Pages 10 et 11	Comme indiqué dans la clause <b>5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée</b> , les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la <b>liste des noms</b> .	
	Référez-vous à la section « 17. Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier » du site Web suivant :	
	http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html	

« Document 2 de 2 » Page 24 de 25

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv024

F3065-210003/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3065-210003 QCV-0-43224

	Tableau de l'Annexe E - Contenu de votre soumission
Page 11	Les soumissionnaires doivent lire l'attestation 5.2.3 Attestation du fabricant original de matériel et devraient joindre à leur soumission, l'Annexe D - Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM) dûment complétée.
Page 14	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, la clause <b>6.4.3 Représentants de l'entrepreneur</b> dûment complétée.
Page 21	Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, l'Annexe B - Base de paiement dûment complétée.
Page 22	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, l'Annexe C - Instruments de paiement électronique dûment complétée.

« Document 2 de 2 » Page 25 de 25